

LE 29 JUIN 1989

8, avenue de Ségur - 75700 PARIS
Tél. : 47.65.25.00

DGS/807/20

C I R C U L A I R E

LE MINISTRE DE LA SOLIDARITE, DE SANTE
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

à

MESDAMES ET MESSIEURS LES PREFETS
DE REGIONS
Direction Régionale des
Affaires Sanitaires et Sociales

MESDAMES ET MESSIEURS LES PREFETS
DE DEPARTEMENTS
Direction Départementale des
Affaires Sanitaires et Sociales

POUR EXECUTION

OBJET : Enquêtes statistiques et épidémiologiques en toxicomanie.

TEXTES DE REFERENCE :

- Circulaire DGS/ 1367/2D du 24 Octobre 1986 relative aux recueils de données statistiques et épidémiologiques dans le domaine de la toxicomanie
- Circulaire DGS /1234 /2D du 2 Aout 1988 relative au recueil de données épidémiologiques dans les antennes toxicomanies des secteurs de psychiatrie en milieu pénitentiaire.
- Circulaire DGS/ SESI 8811 du 24 Aout 1988 relative aux statistiques en matière de toxicomanie.
- Circulaire SESI N° 8818 du 18 Novembre 1988 relative aux statistiques annuelles des établissements d'hospitalisation privées EHP.88.
- Circulaire SESI N° 8821 du 14 Décembre 1988 relative à l'enquête annuelle auprès des hopitaux publics H80.88.
- Circulaire DGS/2D du 24 Mars 1989 relative à l'évaluation quantitative d'activité des institutions spécialisées de lutte contre la toxicomanie.

.../...

Au cours de ces dernières années, un nombre croissant d'enquêtes épidémiologiques ou statistiques en toxicomanie a été lancé à l'échelon national, régional ou départemental à la suite d'initiatives diverses.

La multiplication de ces études a pour conséquence de surcharger les centres d'accueil et de soins pour toxicomanes, sollicités pour répondre à des questionnaires d'enquête qui, bien que poursuivant des objectifs différents, couvrent dans la majorité des cas des champs d'intérêt identiques (caractéristiques socio-démographiques, nature des produits, nature de la prise en charge etc...) mais avec des questions formulées différemment d'une enquête à l'autre.

Il devient donc indispensable de clarifier (quelles enquêtes pour quels objectifs ?) et d'harmoniser (définitions, nomenclatures...) le dispositif actuel, l'enjeu étant de rationaliser l'investissement en optimisant l'utilisation des systèmes existants et en minimisant le travail de chacun.

Les différentes enquêtes et études peuvent être classées en trois groupes :

- Groupe 1 : Celles qui ont un caractère obligatoire, c'est-à-dire celles pour lesquelles :

* les établissements et services sont tenus de répondre.

* vous êtes chargés de contrôler le retour des réponses tant au plan quantitatif que qualitatif, avant de les transmettre à l'administration centrale.

* le retour d'information vous est systématiquement transmis.

- Groupe 2 : Celles qui reposent sur le volontariat mais auxquelles les centres sont fortement incités à participer. Le retour d'information est aussi assuré.

- Groupe 3 : Celles qui font appel au strict volontariat des établissements et services.

Selon cette classification, les enquêtes actuelles sont les suivantes :

LISTE DES ENQUETES STATISTIQUES ET EPIDEMIOLOGIQUES
AYANT TRAIT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A LA TOXICOMANIE

GRUPE 1 : Enquêtes permanentes annuelles

- DGS / 2D : enquête administrative d'activité des centres d'accueil et de soins financés par l'Etat (annexe 1).

- DGS/ SESI du mois de novembre : enquête statistique auprès des établissements d'accueil et de soins pour toxicomanes spécialisés et non spécialisés (annexe 2).

.../...

- SESI/ H 80 : enquête auprès des établissements d'hospitalisation, de soins et de cure publics (annexe 3).
- SESI/ EHP : enquête auprès des établissements d'hospitalisation, de soins et de cure privés (annexe 4).
- INSERM 302 : enquête épidémiologique auprès des antennes en toxicomanie, portant sur les toxicomanes incarcérés (annexe 5).

GROUPE 2

- INSERM/ U 302 : Base de donnée en toxicomanie (annexe 6).
- INSERM/U 302 : enquête sur les itinéraires.
- INSERM/302 : enquête-sida dans les post-cure (en préparation).

GROUPE 3

Toutes les enquêtes et études épidémiologiques ou statistiques régionales départementales ou locales sur la toxicomanie.

Un travail d'harmonisation des méthodologies et des nomenclatures utilisées est mené actuellement par la DGS, le SESI et l'INSERM, afin de :

- * faciliter le recueil des données et leur traitement.
- * rendre compatibles entre elles les diverses enquêtes nationales et permettre ainsi un rapprochement des résultats obtenus.

Dès à présent :

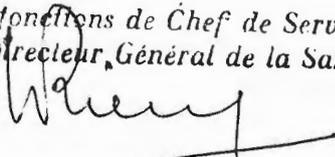
- Chaque fois que vous solliciterez des centres pour participer à une enquête statistique ou épidémiologique en toxicomanie, vous voudrez bien préciser clairement le caractère obligatoire ou non de leur participation.

Vous attirerez, par ailleurs, leur attention sur le fait que leur participation aux études du groupe 3 ne doit en aucun cas se faire au détriment de celles du groupe 1 et 2.

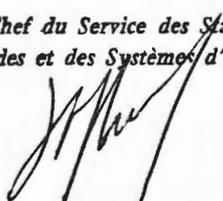
- Par ailleurs, s'agissant des enquêtes du groupe 3, vous voudrez bien rappeler aux promoteurs d'enquêtes statistiques ou épidémiologiques sur la toxicomanie qu'avant de les lancer ils devront s'assurer qu'ils ne peuvent pas trouver l'information dans une source déjà existante.

Je rappelle à ce propos que toutes les enquêtes des groupes 1 et 2 comportent des données départementales et régionales.

*chargée des fonctions de Chef de Service,
adjoint au Directeur Général de la Santé,*


Marie-Thérèse PIERRE

*Le Chef du Service des Statistiques,
des Etudes et des Systèmes d'Information,*


Jean-Marie RUCH

ANNEXE N° 1

FICHE DESCRIPTIVE DE L'ENQUETE STATISTIQUE
DE LA DIRECTION GENERALE DE LA SANTE
SUR L'ACTIVITE DES INSTITUTIONS SPECIALISEES
DE LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE FINANCES PAR L'ETAT

PERIODICITE : annuelle

PERIODE D'ETUDE : 1 année

ETABLISSEMENTS CONCERNES : les centres d'accueil et de soins pour toxicomanes financés par la direction générale de la santé.

CARACTERE DE L'ENQUETE : administratif.

OBJECTIF DE L'ENQUETE :

- mieux connaître le dispositif spécialisé, à travers une description complète des activités, permettant de suivre son évolution et de faire des comparaisons entre ses différentes composantes ;
- mettre en relation l'activité de ce dispositif et les moyens qui lui sont affectés, dans le but d'analyse d'utilisation des crédits de l'Etat mais également dans une perspective de correction de déséquilibres éventuels entre les structures ou les zones géographiques.

PRESENTATION DE L'ENQUETE :

Le questionnaire comprend une circulaire accompagnée de trois fiches :

- fiche n° 1 : - identification de l'établissement
 - moyens en personnel
 - moyens financiers.
- fiche n° 2 : - activités des établissements mobilisant des lits ou des places d'hébergement.
- fiche n° 3 : - activités de jour des établissements.

.../...

METHODOLOGIE :

- circuit d'envoi des questionnaires :

Direction générale de la Santé - Direction départementale des Affaires sanitaires et sociales - institutions.

- collecte des données par les institutions elles-mêmes.

- retour des questionnaires :

institutions - Directions départementales des affaires sanitaires et sociales (pour vérification) - direction générale de la santé (pour traitement et analyse).

- contrôle, traitement, analyse.

- diffusion des résultats par la direction générale de la santé auprès des directions départementales des affaires sanitaires et sociales et des institutions.

ANNEXE N° 2

FICHE DESCRIPTIVE DE L'ENQUETE STATISTIQUE DGS/SESI
AUPRES DES ETABLISSEMENTS D'ACCEUIL ET
DE SOINS DES TOXICOMANES

PERIODICITE : annuelle

PERIODE D'ETUDE : 1 mois - NOVEMBRE

ETABLISSEMENTS CONCERNES : tous les établissements sanitaires et sociaux avec ou sans hébergement, recevant pour accueil, prévention et soins les toxicomanes.

CARACTERE DE L'ENQUETE : statistique

L'enquête a reçu le visa du CNIS le 1er Juillet 1988 et un avis favorable de la CNIL le 11 octobre 1988.

OBJECTIF DE L'ENQUETE :

améliorer la connaissance quantitative et qualitative de la population des toxicomanes accueillis dans les établissements sanitaires et sociaux afin :

- d'adapter la politique de santé aux demandes de soins ;
- et de planifier les besoins en équipement au plan national.

PRESENTATION DE L'ENQUETE :

les principales informations recueillies sont :

1) pour l'ensemble des établissements enquêtés, spécialisés et non spécialisés :

- le nombre de toxicomanes pris en charge durant le mois de novembre,
- les caractéristiques socio démographiques de la population étudiée,

.../...

- la nature des substances utilisées et leur association,
- la pathologie associée, essentiellement psychiatrique et infectieuse.

2) pour les centres spécialisés :

- le nombre de toxicomanes pris en charge durant l'année,
- le nombre de premiers recours.

METHODOLOGIE

- Le circuit d'envoi des questionnaires se fait par le SESI vers les DRASS qui en assurent la diffusion vers les Institutions,
- La collecte des données se fait par les DRASS qui en assurent le traitement régional,
- L'envoi des statistiques régionales se fait par les DRASS au SESI qui assure la synthèse nationale.

La gestion et le traitement des données de l'enquête se font donc à deux échelons :

* à l'échelon régional par les statisticiens régionaux dans les DRASS, avec la participation de médecins inspecteurs régionaux et départementaux de la santé

* à l'échelon national par le SESI

- Le retour d'information se fait du SESI vers les DRASS et les établissements.

ANNEXE N° 3

FICHE DESCRIPTIVE DE L'ENQUETE STATISTIQUE

SESI - H80

PERIODICITE : annuelle

PERIODE D'ETUDE : 1 année

ETABLISSEMENTS CONCERNES : tous les établissements d'hospitalisation, de soins et de cure publics.

CARACTERE DE L'ENQUETE : administratif.

OBJECTIFS DE L'ENQUETE :

- connaissance des moyens en équipement et personnel et de l'activité de chaque entité juridique.

PRESENTATION DE L'ENQUETE :

- certains établissements spécialisés dans la lutte contre les toxicomanies sont rattachés au niveau de leur entité juridique aux établissements hospitaliers et en tant que tels sont concernés indirectement par la statistique H80.

Ces établissements sont les suivants :

- 157 centres de post-cure
- 160 centres de traitement pour toxicomanes
- 214 centres d'hébergement et de réadaptation sociale
- 419 centres d'accueil pour toxicomanes et leur famille
- 415 services médico-psychologique régionaux.

L'information est recueillie par service caractérisé par la discipline d'équipement "lutte contre les toxicomanies (autres que l'alcoolisme)" et un type d'activité (hospitalisation complète ; hospitalisation de jour, hospitalisation de nuit ; consultations, soins externes ; soins ambulatoires, hospitalisation à domicile).

Pour chaque service, l'information est recueillie sur l'équipement, l'activité et le personnel.

.../...

METHODOLOGIE

- organisation de la collecte : SESI - DRASS - Etablissements.

- contrôles : DRASS.

- traitements :

DRASS : exploitations régionales - envoi des fichiers régionaux au

SESI : exploitation nationale.

- Diffusion des résultats :

DRASS : niveau régional et départemental

SESI : niveau national.

- Retour d'information aux établissements : fiches de synthèse.

ANNEXE N° 4

FICHE DESCRIPTIVE DE L'ENQUETE STATISTIQUE

SESI - ETABLISSEMENTS D'HOSPITALISATION DE SOINS
ET DE CURE PRIVES (EHP)

PERIODICITE : annuelle

PERIODE D'ETUDE : 1 année

ETABLISSEMENTS CONCERNES : tous les établissements d'hospitalisation, de soins et de cure privés.

CARACTERE DE L'ENQUETE : administratif.

OBJECTIFS DE L'ENQUETE :

- connaissance des moyens en équipement et personnel et de l'activité de chaque établissement.

PRESENTATION DE L'ENQUETE :

- certains établissements spécialisés dans la lutte contre les toxicomanies ayant un statut juridique privé sont enquêtés par la statistique EHP :
 - 157 centres de post-cure,
 - 160 centres de traitement pour toxicomanes.

Dans le cadre de cette statistique, les établissements ont à fournir selon leur type d'activité (hospitalisation complète, de jour ou de nuit, hébergement complet) leur équipement, leur activité et leur personnel en activité au 31 décembre.

METHODOLOGIE

- organisation de la collecte : SESI - DRASS - Etablissements.
- contrôles : DRASS.
- traitements :
 - SESI : exploitations régionales ==> DRASS
 - . exploitation nationale.
- Diffusion des résultats :
 - DRASS : niveau régional et départemental
 - SESI : niveau national.

ANNEXE N° 5

FICHE DESCRIPTIVE DE L'ENQUETE EPIDEMIOLOGIQUE AUPRES DES ANTENNES TOXICOMANIES DANS LES PRISONS

PERIODICITE : annuelle

PERIODE D'ETUDE : 1 année

ETABLISSEMENTS CONCERNES : Antennes toxicomanie des Services Médico-Pédagogiques Régionaux.

CARACTERE DE L'ENQUETE : épidémiologique.

OBJECTIFS DE L'ENQUETE :

- définir les caractéristiques de la population toxicomane en milieu carcéral, afin d'adapter le dispositif de prise en charge aux besoins de cette population.
- établir des bases épidémiologiques pour des recherches sur les modalités cliniques et institutionnelles des prises en charge.

PRESENTATION DE L'ENQUETE :

Les informations portent sur les aspects socio-démographiques, l'histoire de la prise de toxique, la nature des substances.

Une circulaire est adressée à chaque antenne précisant les modalités de passation du questionnaire auprès de chaque sujet pris en charge par l'équipe.

METHODOLOGIE

- collecte des données au niveau de l'antenne,
- retour des questionnaires à l'INSERM Unité 302 Mme FACY 44
Chemin de Ronde 78110 LE VESINET,
- traitement des résultats au niveau national et diffusion par l'INSERM ;
- traitement des résultats au niveau régional et diffusion par l'INSERM aux DRASS ;
- traitement des résultats par antenne et retour à chacune en vue du rapport d'activité ou d'études locales.

ANNEXE N° 6

FICHE DESCRIPTIVE DE L'ENQUETE EPIDEMIOLOGIQUE DE L'INSERM
AUPRES DES CENTRES SPECIALISES DANS LE TRAITEMENT DES TOXICOMANES

PERIODICITE : tous les cinq ans à l'échelon national.

PERIODE D'ETUDE : 3 mois.

ETABLISSEMENTS CONCERNES : centres d'accueil et de soins spécialisés en toxicomanie financés par la Direction Générale de la Santé.

CARACTERE DE L'ENQUETE : épidémiologique.

OBJECTIFS DE L'ENQUETE :

- description des toxicomanes accueillis dans les centres spécialisés. Les questions sont regroupées sur 3 niveaux :

- . socio-démographique (situation familiale, situation professionnelle),
- . toxique (produit de début, de dépendance, polytoxicomanie),
- . difficultés sociales et problèmes somatiques associés.

- suivi d'indicateurs de la toxicomanie dans les enquêtes successives,

- constitution d'une base de données, avec tronc commun de paramètres et développement de recherches ponctuelles.

Exemple : recherche sur les itinéraires avec une partie des centres.

PRESENTATION DE L'ENQUETE :

Une circulaire explicitant les modalités de passation accompagne un questionnaire à remplir par les intervenants pour chaque sujet reçu dans l'institution, qu'il soit nouveau consultant ou non.

L'anonymat du sujet est garanti par le centre,
L'anonymat des centres est garanti par l'INSERM.

.../...

METHODOLOGIE

- collecte des données par les institutions,
- envoi des questionnaires à l'INSERM Unité 302, Mme FACY,
44 Chemin de Ronde 78110 LE VESINET,
- traitements nationaux et régionaux avec diffusion par l'INSERM et la
DGS, au niveau national et régional
- traitement pour chaque centre avec transmission de ses résultats pour
son rapport d'activité ou ses propres études.